

Faut-il limiter ou compenser les déplacements ?

2008

L'augmentation continue des transports apparaît comme un indicateur majeur de « non durabilité ».

Sommaire de cet article

- [Repères](#)
- [Des évolutions dans le secteur du transport aérien en France](#)
- [Ressources Web](#)

[voyons](#)

Repères

Chacun des 6,5 milliards d'humains a théoriquement le « droit » d'émettre 500 kg de carbone par an (soit 1,8 tonne de CO₂). Cela représente l'équivalent de 5000 km dans une voiture moyenne. En France, 18000 km sont parcourus en moyenne, avec un taux de remplissage de 1,2 personne.

Les grands événements sportifs, les conférences internationales génèrent des quantités importantes de Gaz à Effet de Serre (GES). Ainsi en 2002, les 45 000 délégués au Sommet mondial du DD ont produit 300 000 tonnes de GES, en majeure partie dues au transport aérien, qui est très polluant : en moyenne 34 kg de CO₂ au décollage et 0,105 kg par passager/km, contre 0,25 de CO₂ par passager/km pour les déplacements en voiture, 0,36 en camion ou véhicule utilitaire, 0,104 de CO₂ pour les voyages en train et 0,059 en bus.

Des systèmes de compensation se mettent en place. Ainsi chaque participant à la conférence à Paris de juin 2006 sur la décennie pour l'Education Au Développement Durable (EADD) a versé 15 Euros pour compenser les émissions de GES générés par la conférence, qui a fait l'objet d'un calcul de son bilan carbone. Les sommes ont été investies dans des projets d'efficacité énergétique ou de reforestation.

Des évolutions dans le secteur du transport aérien en France

- Dans le cadre du **Grenelle de l'environnement**, les principaux acteurs français du transport aérien se sont réunis en octobre 2007 pour évaluer la situation de ce secteur par rapport aux enjeux du développement durable. Trois sujets majeurs avaient été identifiés :

- les émissions de gaz carbonique et leur impact sur le changement climatique ;
- les émissions d'oxydes d'azote et leur impact sur la qualité de l'air local ;
- les nuisances sonores que subissent les riverains.

Une **convention** a été signée en janvier 2008, qui prévoit :

- la réduction de 50% d'ici 2020 des émissions des nouveaux avions ;
- l'amélioration de la performance environnementale des aéroports et des entreprises du secteur aérien ;
- la réduction de la moitié du bruit perçu par les populations survolées en région parisienne et l'amélioration de l'aide à l'insonorisation des riverains.

- La **Cours des comptes** a publié le 9 juillet 2008 un rapport (assez sévère...) intitulé *Les aéroports français face aux mutations du transport aérien*. Il contient notamment un chapitre sur "La réponse aux

préoccupations environnementales".

- [Télécharger une synthèse du rapport](#)
- [Télécharger le rapport complet](#)

Ressources Web

Calculez vos émissions de GES :

- [Transport aérien et émission de GES](#)
- [Des infos sur le site canadien "écoactions"](#)
- <http://www.chooseclimate.org>
- [Des infos sur le site du Réseau Action Climat France](#)